



DÉLIBÉRATION N°2023.05.01 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (MSF)

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vendredi 8 septembre 2023 dans la soirée, un important séisme a frappé la province d'Al-Haouz au Maroc, à quelques dizaines de kilomètres de la cité touristique de Marrakech, mais aussi Ouarzazate, Chichaoua ou encore Azilal, atteignant une intensité de 6,8 sur l'échelle de Richter.

C'est le séisme le plus meurtrier dans le royaume depuis plus de soixante ans.

Quelques jours plus tard, le dimanche 10 septembre, la tempête Daniel a atteint la côte orientale de la Libye touchant la métropole de Benghazi avant de se diriger vers l'est en direction de plusieurs villes comme Al-Bayda, mais surtout Derna. Dans la nuit du 10 au 11 septembre, les deux barrages sur le Wadi Derna, qui retiennent les eaux de l'oued qui traverse la ville, ont lâché. Des torrents puissants ont détruit les ponts et emporté des quartiers entiers avec leurs habitants de part et d'autre de l'oued, avant de se déverser dans la Méditerranée.

Ces deux évènements climatiques majeurs ont causé la mort de plusieurs milliers de personnes, fait de nombreux blessés et disparus et dévasté des territoires.

Conformément aux articles L2121-29 et suivant du code général des collectivités territoriales (CGCT), la ville de Bruges souhaite apporter un soutien à ces pays dévastés par les catastrophes naturelles, en versant la somme de 5000€ à Médecins Sans Frontières (MSF).

Médecins Sans Frontières est une association médicale humanitaire internationale, créée en 1971 à Paris, qui intervient dans près de 70 pays dans le monde. Après la survenance de ces deux évènements, les équipes de MSF sont sur place pour évaluer les besoins et intervenir au plus près des populations. Cette réactivité est possible notamment grâce aux dons réalisés auprès du Fonds d'Urgence que l'association a mis en place immédiatement.

Le montant de cette aide financière exceptionnelle sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **ATTRIBUE** une aide financière exceptionnelle de 5000€, versée à l'association Médecins Sans Frontières (MSF),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

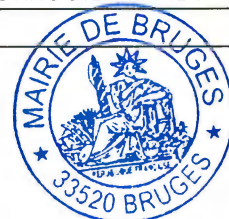
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.02 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2020.03.10 PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES D'ORGANISMES, DE SYNDICATS ET ASSOCIATION DIVERSES

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération n°2020.03.10 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants de la ville auprès des organismes, de syndicats et associations divers,

Vu les délibérations n°2020.04.05, n°2020.05.06, n°2021.01.03, n°2021.03.02 et n°2023.03.03 du conseil municipal portant modification des désignations des représentants de la ville auprès des organismes, de syndicats et associations divers,

Considérant que Monsieur Thierry DUBUISSON conseiller municipal, ne peut plus siéger à la Mission Locale, pour des raisons professionnelles.

Vu les ajustements opérés au sein des délégations du Maire aux élus délégués,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **PROCEDE** à la modification de la délibération relative aux désignations des représentants de la commune tels que présentés ci-dessous,

Mission Locale Technowest	
Titulaires : 3 membres	Suppléants : Néant
Gonzalo CHACON	
Valérie QUESADA	
Corinne RENARD	

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.03 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES JEUX, CONCOURS ET TIRAGE AU SORT SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Règlement Général de la Protection des Données adopté par le Parlement Européen le 27 avril 2016,

Dans le cadre de sa politique animation, de promotion et de développement du territoire, la Ville de Bruges souhaite organiser des jeux-concours sans obligation d'achats de manière à faire connaître les commerçants et les différents services proposés sur le territoire communal.

La Ville de Bruges souhaite ainsi proposer à l'ensemble des commerçants du territoire de pouvoir attribuer des lots à gagner dans le cadre d'un jeu concours en contrepartie d'une visibilité sur les réseaux sociaux de la Ville (page Facebook et compte Instagram de la commune).

La Ville pourra également faire gagner des places de spectacles programmés à l'Espace Culturel Treulon afin de valoriser la riche programmation culturelle proposée.

Les acteurs intéressés se verront soumettre une convention de partenariat à signer afin de permettre d'organiser leurs relations et le jeu-concours.

Les jeux concours organisés seront sans obligation d'achat et permettront aux personnes le souhaitant et remplissant les conditions autorisées dans le règlement intérieur, de pouvoir participer au jeu.

Un règlement intérieur vient encadrer les modalités d'organisation et de déroulement des jeux-concours qui pourront être organisés par la Ville. Le projet de règlement intérieur prévoit :

- Les dates du jeu concours
- La date du tirage au sort
- Les modalités de tirage au sort du ou des gagnants
- Les modalités pour prendre attache avec le gagnant et lui remettre le lot gagné
- Les modalités d'attribution du lot dans le cas où le gagnant ne se serait pas manifesté pour le récupérer dans un délai de 8 jours à compter de la prise de contact.

Le tirage au sort des gagnants sera organisé par le biais de plateformes en ligne (Osortoo, Instagram Random Picker, Agorapulse).

Le règlement intérieur rappelle également la réglementation de la loi Informatiques et Libertés en matière de collecte de données personnelles lors de la participation à ce jeu concours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)



- **ADOpte** le modèle type de règlement intérieur de jeu-concours,
- **ADOpte** le modèle type de convention de partenariat liant la Ville aux acteurs économiques souhaitant proposer des lots,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au moment venu, le(s) convention(s) de partenariat correspondante(s) avec le(s) partenaire(s), et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N°2023.05.04 : PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE – PHASE 3 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Depuis 2012, une réflexion globale portant sur le réaménagement du centre-ville entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon a été menée pour améliorer les équipements, les espaces publics et dynamiser les activités.

L'objectif est de poser les bases d'un projet urbain d'ensemble qui anticipe les usages et permet de répondre aux attentes des habitants pour renforcer la polarité du centre-ville.

La phase 1 (construction de la ludo-médiathèque au sein du château Treulon et création du groupe scolaire Olympe de Gouges) et la phase 2 (réhabilitation de l'îlot des écoles prévoyant la réhabilitation de l'ALSH Ile aux Enfants et l'extension de l'école maternelle Picasso) ont été livrées.

L'ambition de cette troisième phase du projet est de proposer un cœur de ville dynamique, attractif et accessible, respectueux du cadre de vie des habitants, venant ainsi parfaire cet îlot central, et affirmer l'identité de la commune.

Suites aux premières études menées, les orientations générales sont les suivantes :

- **La valorisation des espaces publics et du cadre de vie**, par la création d'une promenade entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon, donnant une large place au traitement paysager et aux cheminements doux, concourant ainsi à la création d'un cadre de vie urbain, apaisé articulé autour de réels îlots de fraîcheur.
 - Il s'agira de créer une percée visuelle entre l'Hôtel de Ville et le Parc Treulon faisant émerger un mail paysager propice aux promenades, à la détente permettant la création d'un lieu de vie et de convivialité pour les habitants, facteur majeur d'attractivité du centre.
 - Le projet sera durable et éthique dans sa construction, tant par la plantation d'essences locales que par la gestion ingénieuse des eaux pluviales.
- **La maîtrise et l'amélioration des déplacements dans le centre-ville**, par la requalification des axes structurants en lien avec le schéma de déplacements, afin d'apaiser la circulation, de favoriser les modes doux, les continuités cyclables et piétonnes, et de réduire la circulation de transit.
- **L'amélioration du stationnement** afin de faciliter l'accès aux équipements publics et aux commerces avec un réaménagement des voiries et espaces publics
- **La création d'un espace pour tous**, qui intègre tous les âges, confortable, assurant une meilleure autonomie et une stimulation corporelle et cognitive
- **Le soutien et le renforcement de l'offre commerciale du centre-ville**, en favorisant l'offre et la pérennisation du commerce de proximité.
- **L'implantation maîtrisée de logements**, avec principalement la prise en compte des demandes de logements des publics seniors à revenus modérés.



La Ville souhaite désormais poursuivre les réflexions sur la requalification de son centre-ville et redessiner l'espace commun qui relie les équipements publics. Le nouvel aménagement de la place devra donc assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiqués sur le site, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de fonctionnalité.

Pour ce faire, la ville souhaite accompagner l'appropriation, par les usagers, des espaces publics à venir dans le cadre de cette requalification. Diverses actions vont être mises en place et nécessitent la participation active du maître d'œuvre en phase d'étude, afin d'établir une stratégie de concertation et développer des actions d'aménagements transitoires.

Le périmètre et les équipements publics du projet couvrent des domanialités et des compétences relevant à la fois de la Ville et de Bordeaux Métropole. Il paraît souhaitable que le réaménagement des espaces publics soit mis en œuvre sous la conduite d'une maîtrise d'ouvrage unique pour garantir la cohérence d'ensemble.

Ainsi, il est proposé que Bordeaux Métropole et la commune de Bruges concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. La Ville de Bruges, maître d'ouvrage délégué, assurera pour le compte de Bordeaux Métropole, délégrant, la maîtrise d'ouvrage unique de la phase de concertation et des études de maîtrise d'œuvre.

Le financement de la part de Bordeaux Métropole à la réalisation des études s'élèvera à 200 000 € comme prévu dans le cadre du contrat de co-développement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée fixant les modalités techniques et financières entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bruges pour la réalisation de la phase de concertation et d'étude, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes inhérents à la réalisation de ces études par maîtrise d'ouvrage déléguée

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N° 2023.03.05 : OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SA D'HLM MESOLIA HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE ETUDIANTS A TERREFORT

Rapporteur : Madame Bernadette CENDRÈS

Il résulte de l'article L2254-1 du CGCT que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions foncières, permettre la réalisation de logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers.

Que si la compétence en matière de logement et d'habitat a été transférée de plein droit à Bordeaux Métropole, il n'en demeure pas moins qu'en application de l'article L 2252-5 du CGCT, la commune conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations spécifiques de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux visées à l'article L 2252-2 et d'apporter à ces opérations des subventions ou des aides foncières.

En outre, le dispositif issu de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) prévoit que les communes s'acquittent d'un prélèvement annuel sur les ressources fiscales proportionnel au nombre de logement manquant. Elles peuvent cependant déduire de ce prélèvement les sommes qu'elles investissent dans le logement social.

Par courrier en date du 11 mai 2023, la SA d'HLM MESOLIA HABITAT a sollicité une aide financière de la ville, en complément de l'intervention d'autres partenaires institutionnels, pour équilibrer l'opération qu'elle réalise avenue Charles de Gaulle à Terrefort, à savoir une résidence comprenant 112 logements pour des étudiants et qui seront financés en Prêt Locatif Social.

Dans un contexte de pénurie de logements pour les étudiants sur la métropole, cet accompagnement financier constitue une aide exceptionnelle et symbolise une action forte en faveur du logement social pour les jeunes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

1 non-participation (Groupe « Bruges notre ville »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser la subvention d'un montant de 251 000€ à la SA d'HLM MESOLIA HABITAT, pour la construction de la résidence étudiants à Terrefort et à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 31

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON			X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N° 2023.05.06 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET UNIS-CITE POUR LA MISE EN PLACE DES AMBASSADEURS DE LA MOBILITE POUR L'ANNÉE 2023-2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Fabrice FRESQUET

Dans le cadre de la réalisation de son programme de développement des mobilités, la commune de Bruges met en place des actions pour la mobilité durable afin de soutenir les solutions de déplacements alternatives à la voiture. Elle entend particulièrement soutenir les trajets à vélo et sensibiliser ainsi les différents acteurs du territoire (habitants, professionnels, scolaires, jeunes...).

Dans ce contexte, la commune souhaite, en lien avec Bordeaux Métropole poursuivre son partenariat avec l'association UNIS-CITE pour la troisième année consécutive, et intégrer une nouvelle équipe d'ambassadeurs de la mobilité, en service civique.

Le but de ce partenariat est de mener des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement à la pratique du vélo visant à l'augmentation de la part modale du vélo.

Les ambassadeurs de la mobilité recrutés en service civique par l'association ont pour mission de faire la promotion de la pratique du vélo sur des trajets quotidiens, ainsi que dans les écoles primaires de la métropole.

Pour l'année 2022-2023, les ambassadeurs de la mobilité, au nombre de quatre, équipe partagée avec la commune du Bouscat, ont :

- Mené des actions de sensibilisation en périscolaire, comme auprès des personnes âgées
- Proposé et encadré des déplacements et balades à vélos tous publics,
- Sont intervenus lors des différents évènements de la ville pour faire la promotion du vélo et des mobilités douces et alternatives
- Œuvré sur l'entretien des vélos de la ville et des habitants, comme sur le repérage de l'état des itinéraires cyclables.

Pour l'année 2023-2024, les ambassadeurs de la mobilité seront présents plusieurs fois par semaine, du mois de novembre 2023 à juin 2024, et encadrés à la fois par le chargé de mission animation de la transition et le chef de service transition du territoire.

Ils auront pour missions notamment de sensibiliser à la pratique du vélo et aux mobilités douces, en animant des activités auprès de tous les publics (exemple : ateliers pédagogiques de prévention, ateliers de remise en selle, ateliers de réparations,...) avec une attention particulière sur la jeunesse mais aussi le public senior, de tenir des stands d'information auprès du grand public, de participer à la communication de proximité sur les trajets conseillés et toute autre information utile qui encouragerait à la pratique du vélo et des modes alternatifs à la voiture.

Ce partenariat entre la ville de Bruges et l'association UNIS-CITE est transcrit dans une convention annuelle ci-annexée. Le dispositif est financé par Bordeaux Métropole.

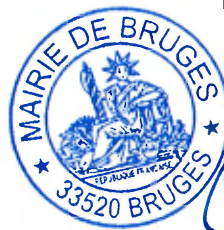


Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour développer des actions par Ambassadeurs de la Mobilité sur la commune, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N° 2023.05.07 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET SFR POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAUX SFR FIBRE – AVENUE MARYSE BASTIE

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

Vu l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue Maryse Bastié (avant le virage jusqu'à l'avenue de la Marne qui forme la place du 11 Novembre), la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux d'électricité et de communications électroniques et fibre.

La société SFR a proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives à ces travaux d'enfouissement :

- SFR réalise les études et l'ingénierie relatives au câblage des équipements de communications électroniques de son propre réseau.
- La commune est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée nécessaire au transfert en souterrain des réseaux et branchements existants.
- SFR fournit les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux et lignes terminales en domaine public et privé.

La société désigne la commune pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose des matériels dans la tranchée aménagée et/ou dans les infrastructures communes de génie civil. Elle réalise ensuite les travaux concernant le tirage et le raccordement des nouveaux câbles dans ces ouvrages, la reprise en souterrain ou en façade des installations, la dépose des anciens câbles.

La répartition des dépenses se fait de la manière suivante :

- Pour les dépenses des installations de communications électroniques
 - SFR Fibre prend à sa charge la fourniture des installations de communication électronique
 - La commune prend à sa charge le coût de la mise en place de ces installations
- Pour les dépenses de câblage
 - SFR Fibre prend à sa charge à hauteur de 60% le coût des travaux de câblage
 - La commune prend à sa charge à hauteur de 40% le coût des travaux de câblage

Le montant global du devis s'élève à la somme de 10 199,28€ HT. La commune de Bruges prendra donc **3 534,51 € HT à sa charge, soit 4 241,41 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)



- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention présentée par la société SFR Fibre aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Isabelle LARCHÉ	X
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N° 2023.05.08 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET CITIZ POUR LE DISPOSITIF D'AUTOPARTAGE DE VEHICULES

Rapporteur : Monsieur Fabrice FRESQUET

La Ville de Bruges a pour objectif de participer au développement des modes de mobilités douces et alternatives sur son territoire. Dans le cadre de cette politique, elle souhaite contribuer au déploiement d'une nouvelle offre d'autopartage sur le territoire communal.

L'opérateur CITIZ propose, sur le territoire métropolitain, un service d'autopartage permettant à ses clients de pouvoir réserver et utiliser un véhicule situé à proximité de leur habitation pour répondre à leurs besoins de déplacements du quotidien ou des moyens trajets. Ce service est ouvert aux clients avec ou sans abonnement. Cet opérateur est connu sur le territoire communal puisqu'il a d'ores et déjà installé une station composée de 3 véhicules mis à disposition. Elle est située rue du Réduit, à proximité immédiate du Grand Darnal dans le quartier Ausone.

Afin d'étendre ce service pour les brugeais, la Ville de Bruges et CITIZ souhaitent expérimenter un nouveau mode de développement de l'autopartage en créant une nouvelle station qui serait dotée de véhicules appartenant à la flotte automobile de la ville.

En effet, les véhicules de service utilisés par la Ville de Bruges, propriété de Bordeaux Métropole et mis à disposition de la ville de Bruges dans le cadre de la mutualisation des services, sont inexploités les soirs et week-ends, alors qu'ils pourraient être utiles aux usagers brugeais qui ont un besoin de transport.

Après accord de Bordeaux Métropole, propriétaire des véhicules, cette expérimentation prend la forme d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Bruges et la coopérative CITIZ afin de prévoir les modalités de cette mise à disposition.

Deux véhicules seront mis à disposition par la Ville à la société CITIZ, une citadine et un véhicule de transport (type Kangoo) pour les intégrer dans son parc de véhicules mis à disposition et répondre aux différents besoins des brugeais. Ils seront ainsi équipés par CITIZ d'un système d'ouverture par le biais de l'application CITIZ. Une station sera créée sur le parking de l'hôtel de ville pour y accueillir ces deux véhicules.

En contrepartie, les Brugeais bénéficieront d'un tarif préférentiel pour l'utilisation de ces véhicules en bénéficiant du tarif abonnement sans avoir à le souscrire ce qui aboutit par exemple pour un véhicule médium à un tarif de 3€/heure au lieu de 5€/50/ heure.

En outre, CITIZ s'engage à reverser à la Ville 65% des recettes de location HT encaissées par véhicule mis à disposition.

Une convention de partenariat, ci-annexée, vient encadrer les modalités de cette expérimentation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat et tous les avenants y afférents, y compris les avenants éventuels.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230926-DEL-2023-05-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 05/10/2023

Ville de Bruges

Conseil Municipal
26 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023.05.09 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

26 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville »)

6 Abstentions (Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2023, arrêtée à un total de crédits supplémentaires de :
 - o **330 700 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement
 - o **251 000 €** en dépenses et en recettes d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

Section de fonctionnement

Imputation comptable	Dépenses	Montant	Imputation comptable	Recettes	Montant
011/020/637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	33 300,00 €	74/326/74751	Participation – GFP de rattachement	2 500,00 €
011/020/6064	Fournitures administratives	10 000,00 €	74/01/74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	174 000,00 €
011/020/6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00 €	73/01/73141	Taxe sur la consommation finales d'électricité	15 000,00 €
011/18/62876	Remboursements de frais au GFP de rattachements	10 900,00 €	73/01/73111	Impôts directs locaux	75 920,00 €
011/020/6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	73/01/73132	Taxe sur les pylônes électriques	2 800,00 €
65/020/6558	Autres contributions obligatoires	- 17 000,00 €	70/326/70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	2 824,00 €
65/325/65748	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	3 000,00 €	75/020/75888	Autres produits divers de gestion courante	22 656,00 €
65/024/65748	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	12 500,00 €	77/511/773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	35 000,00 €
65/020/6541	Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeurs	13 000,00 €			
65/020/6542	Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes	2 500,00 €			
65/4221/657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	200 000,00 €			
014/020/7392221	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	2 500,00 €			
66/01/66112	Intérêts – rattachement des ICNE	20 000,00 €			
Total dépenses de Fonctionnement		330 700,00 €	Total Recettes de Fonctionnement		330 700,00 €

Section d'investissement					
Imputation comptable	Dépenses	Montant	Imputation comptable	Recettes	Montant
204/515/2041582	Subvention d'équipement versée – Bâtiments et Installations	251 000,00 €	10/01/10222	Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	55 835,00 €
			13/322/1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etat et établissements nationaux	100 940,00 €
			13/511/13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – GFP de rattachement	94 225,00 €
Total Dépenses d'investissement		251 000,00 €	Total Recettes d'Investissement		251 000,00 €
Total de la décision modificative		581 700,00 €			581 700,00 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.10 : MAJORATION DE LA PART DE TAXE D'HABITATION REVENANT A LA COMMUNE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 31 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de la loi de finances rectificative pour 2014,
Vu l'article 97 de la loi de finances 2017,
Vu l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Conformément à l'article 1407 ter du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. En effet, seule la taxe d'habitation sur la résidence principale a été récemment supprimée, celle s'appliquant sur les résidences secondaires a quant à elle été maintenue.

Or, l'article 31 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 permet d'instituer une évolution de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. L'article 97 de la Loi de Finances 2017 permet désormais de moduler de 5% à 60% le taux de majoration applicable sur la part de taxe d'habitation revenant à la commune.

Cette mesure vise les communes classées dans les zones tendues où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement. Ainsi, notre commune fait partie des communes de l'agglomération bordelaise qui sont concernées par cette mesure.

De la même manière que la taxe sur les logements vacants (qui ne s'applique pas aux résidences secondaires), l'objectif de cette majoration est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous occupés. La majoration s'applique à la cotisation de taxe d'habitation revenant uniquement à la commune et est établie au nom de la personne qui dispose du logement, c'est-à-dire au nom du redevable de la taxe d'habitation.

Néanmoins, les contribuables suivants peuvent bénéficier de dégrèvement :

- Les personnes qui disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale ;
- Les personnes qui doivent être hébergées durablement dans un établissement spécialisé de type EHPAD et qui conservent la jouissance exclusive de leur habitation ;
- Et plus largement les autres personnes qui, pour une cause étrangère à leur volonté, ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale.

Il est proposé au conseil municipal de porter la majoration de la cotisation de cette taxe sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale à 60%, applicable à compter de l'imposition 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

28 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Bruges En Mieux »)

4 Abstentions (Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)



- **ADOPTÉ** la majoration, à hauteur de 60% de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, applicable à l'imposition due à compter du 1^{er} janvier 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

*Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

*Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance.***

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N°2023.05.11 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES ET DES CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Blanquefort pour l'admission en non-valeur de produits non recouvrables, pour les années 2015 à 2023, d'un total de 12 311 € et pour l'admission en non-valeur des créances éteintes, pour les années 2019 à 2023, d'un total de 2 492,25 €.

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé de demander à la collectivité l'admission en non-valeur de ces sommes.

Cette procédure correspond à un apurement comptable qui se traduit par une charge dans le budget au compte 654.

L'admission en non-valeur peut procéder soit de créances irrécouvrables, soit de créances éteintes :

- L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement ultérieurement,
- En revanche, la créance éteinte faisant suite à une décision juridique extérieure s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **ADMET** en non-valeur la recette irrécouvrable au chapitre 65 (compte 6541) du budget principal de la Ville s'élevant à la somme de 12 311 € (douze mille trois cent onze euros) concernant les années 2015 à 2023.
- **ADMET** en non-valeur au titre des créances éteintes au chapitre 65 (compte 6542), la somme de 2 492,25 € (deux mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et vingt-cinq centimes) concernant les années 2019 à 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

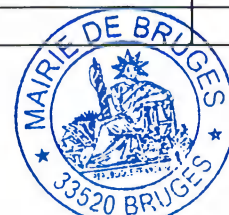
à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Brigitte TERRAZA, Maire**

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





**DÉLIBÉRATION N°2023.05.12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023 –
REPARTITION DES CREDITS N°3**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

En vertu du 1^{er} alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

A ce titre, il est proposé de procéder à une troisième répartition des crédits de subventions dans les conditions suivantes :

Article	Organisme		Montant attribué
65748	FAIS TA VALISE	Fonctionnement – subvention exceptionnelle pour financement séjours été 2023	2 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

29 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

2 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

1 non-participation (Groupe « Bruges notre ville »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser la subvention proposée dans la liste annexée, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

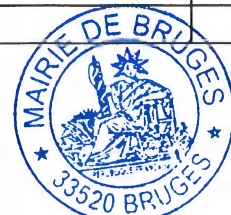
à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Brigitte TERRAZA, Maire**

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N° 2023.05.13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’avis du Comité Social Territorial du 21 septembre 2023,

Considérant à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

2 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité	Nombre	Création / Suppression
Recrutement				
Apprenti	Hors catégorie	Temps complet	2	Création
Technicien principal de 2 ^e classe	B	Temps complet	1	Création
Agent de maîtrise territorial principal	C	Temps complet	1	Suppression
Réussite à concours				
Adjoint administratif	C	Temps complet : 35h	1	Suppression
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	Temps complet : 35h	1	Création
Ajustement de quotité				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet : 25h	1	Suppression
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet : 35h	1	Création
Assistant territorial d’enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	B	Temps non complet : + 7h30	1	Création



Assistant territorial d'enseignement artistique de 2 ^e classe	B	Temps non complet : - 9h45	1	Suppression
--	---	-------------------------------	---	-------------

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

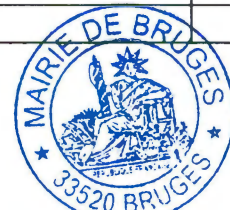
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

*Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N° 2023.05.14 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VACATION POUR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2023 relative au conventionnement avec le Centre de gestion de la Gironde (CDG33) concernant le service de prévention et santé au travail,

Considérant l'obligation de la Ville et du CCAS en matière de médecine préventive, mentionnées aux articles L 812-3 et L812-4 du code général de la fonction publique,

Considérant que la ville a conventionné avec le Centre de Gestion de la Gironde pour les services de médecine préventive,

Considérant que depuis le mois de juin 2023, le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Gironde fait face à une vacance de poste et à des difficultés de recrutement d'un médecin du travail,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service, du suivi médical courant et spécifique des agents dans l'attente du recrutement d'un médecin du travail rattaché au CDG,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies : recrutement pour exécuter un acte déterminé ; recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité, rémunération rattachée à l'acte.

Face à l'urgence de certaines situations médicales, il est nécessaire de conclure un contrat de vacation avec un médecin de prévention, jusqu'au 31 décembre 2023. D'ici la fin du contrat, le volume estimé de vacation est de deux demi-journées par mois minimum.

Le médecin de prévention sera rémunéré à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 70,52€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à **recruter**, par vacation, un médecin de prévention selon les conditions précitées, sur la base d'un taux horaire d'un montant de 70,52€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à **signer** tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

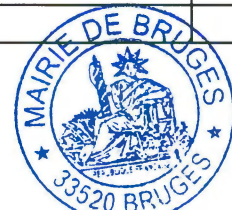
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N° 2023.05.15: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – POSTE DE CHEF DE SERVICE TRANSITION DU TERRITOIRE – CATÉGORIE A

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique permettant le recours à un agent non titulaire lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues,

Vu la délibération n°2023.03.13 du 4 avril 2023, créant les emplois permanents et non permanents pour l'année 2023,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

Considérant la vacance de poste,

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser l'ouverture au recrutement par la voie d'un contrat d'une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 3 ans, conformément à l'article L 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique, sur le poste de chef de service transition du territoire (35/35^{ème}) sur le grade d'attaché territorial (catégorie A).

Le traitement indiciaire de l'agent contractuel sera calculé sur la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

2 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter selon les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

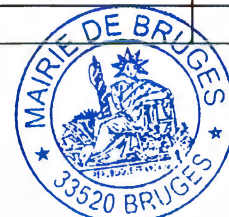
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



**DÉLIBÉRATION N° 2023.05.16: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE –
POSTE DE REFERENT(E) DES SERVICES AUX PUBLICS DE LA LUDOMEDIATHEQUE – CATEGORIE B**

Rapporteur : Madame Isabelle LARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique permettant le recours à un agent non titulaire lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues,

Vu la délibération n°2023.03.13 du 4 avril 2023, créant les emplois permanents et non permanents pour l'année 2023,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

Considérant la vacance de poste,

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser l'ouverture au recrutement par la voie d'un contrat d'une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 3 ans, conformément à l'article L 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique, sur le poste de chef de référent des services aux publics (35/35^{ème}) sur le grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine (catégorie B).

Le traitement indiciaire de l'agent contractuel sera calculé sur la grille indiciaire du grade des assistants territoriaux de conservation du patrimoine. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

2 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

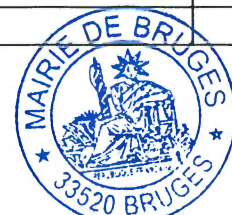
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.17 : OPERATION CHEQUES SPORT-CULTURE – AUTORISATION POUR SIGNER LES CONVENTIONS CADRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Le projet culturel et sportif de la Ville de Bruges ambitionne de faciliter l'accès à la découverte et à la pratique d'une palette d'activités riches et variées. Le tissu associatif brugeais, de par sa diversité, permet cette dynamique. Qu'il s'agisse de pratiques culturelles, de pratiques artistiques ou encore de pratiques sportives, les possibilités sont nombreuses et participent pleinement à ce que chacun puisse s'épanouir individuellement et collectivement.

Pour faciliter l'accès à ces activités, notamment pour les jeunes Brugeais, la Ville souhaite lever les freins financiers. Elle met en place depuis plusieurs années le dispositif des chèques sport-culture qui connaît un succès croissant.

Il s'agit de faire bénéficier les jeunes brugeais de moins de 25 ans d'une diminution de 30% du coût des cotisations proposées par les associations, sous condition de revenus, aide plafonnée à 150 euros par adhérent. Le dispositif est ouvert aux familles dont le quotient familial mensuel n'excède pas 800 euros.

La Ville prend en charge cette diminution en subventionnant d'autant les associations inscrites dans ce dispositif.

Aussi afin d'établir à la fois les conditions sous lesquelles les usagers peuvent bénéficier de ce dispositif, tout comme les modalités de versement des subventions aux associations concernées, ainsi que les activités ciblées, des conventions sont mises en œuvre avec les associations participantes.

Les conventions étant arrivées à échéance, il y a lieu de les renouveler. Les conventions sont conclues pour l'année scolaire 2023/2024, reconductibles par tacite reconduction pour les deux années scolaires suivantes, sans toutefois pouvoir excéder 2026. Elles prendront effet à compter de la date de signature.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les associations partenaires du dispositif Chèque Sport – Culture, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

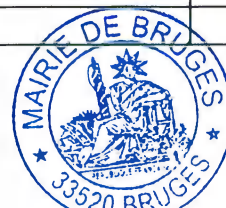
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.18 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA COMPAGNIE PAUL LES OISEAUX

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

La Ville de Bruges a lancé un appel à projet pour la création d'un compagnonnage avec un.e artiste associé.e dans le but de soutenir la création, favoriser l'émergence d'écritures contemporaines, accompagner la compagnie dans sa démarche de création et diffusion, favoriser la rencontre entre artistes et populations sur le territoire, promouvoir la présence artistique sur le temps long auprès des populations, et imaginer ensemble des projets participatifs dans la ville pour la saison culturelle.

La Compagnie Paul Les Oiseaux portée par la chorégraphe Valérie Rivière a été retenue pour développer des projets artistiques et culturels tout au long de la saison culturelle 2023-2024 pour la deuxième année consécutive, du 30 septembre 2023 au 31 août 2024.

La Ville s'engage à soutenir la création et à financer le travail de la Compagnie sur le territoire de Bruges à hauteur de 10 000€.

La convention a pour objet, dans le cadre de l'accueil de La Compagnie Paul Les Oiseaux, de définir les conditions de mise à disposition des infrastructures culturelles municipales, afin de permettre à cette compagnie de développer des actions participatives avec les habitants mais aussi la répétition des projets personnels de la compagnie, ainsi que les conditions générales de la mise en place du partenariat.

En parallèle, l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC), a initié en 2020, en consultant le Département de la Gironde, la DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine, l'OARA et la Ville de Bordeaux, une réflexion sur la question de l'émergence artistique et de l'accompagnement de scènes de territoires non conventionnées et encore peu visibles auprès des réseaux professionnels.

La Ville de Bruges, à travers l'espace Treulon, fait partie des scènes identifiées par l'IDDAC pour participer à cette démarche pour la phase #1 de l'expérimentation.

A ce titre, et en 2023, pour finaliser la phase#1 de l'expérimentation « Association d'Artistes » à laquelle la ville de Bruges et la Compagnie Paul les Oiseaux sont associés, la Ville de Bruges et l'IDDAC appuyé par l'Etat DRAC Nouvelle Aquitaine ont souhaité soutenir conjointement la Compagnie Paul les Oiseaux autour de deux projets de création « Vous êtes formidable.s ! » et « Célèbr'action », ce qui nécessite la signature d'une convention de partenariat tripartite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et la Compagnie Paul les Oiseaux, y compris ses éventuels avenants.
- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat tripartite entre la Ville de Bruges, l'IDDAC et la Compagnie Paul les Oiseaux, y compris ses éventuels avenants.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire

★ Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

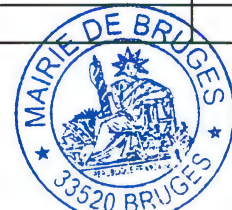
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

*Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



**DÉLIBÉRATION N°2023.05.19 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES, LE FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX ET LA COMPAGNIE LE JARDIN DES DÉLICES****Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Dans le cadre de la manifestation intitulée Festival International des Arts de Bordeaux Métropole, qui organise sa huitième édition, du 30 septembre au 15 octobre 2023 : 41 spectacles de toutes les formes d'expressions artistiques contemporaines (théâtre, danse, cirque, performances...) et installations dont 17 nouvelles créations, sont mis en avant sur l'ensemble de la Métropole bordelaise.

Le Festival des arts de Bordeaux et la ville de Bruges se sont entendus pour accueillir le spectacle familial « Gadoue » de la compagnie Le Jardin des Délices le 11 octobre 2023 à Bruges, dans le Parc Treulon (avec repli à l'Orangerie).

Une convention de coréalisation entre la Ville de Bruges et le Festival des arts de Bordeaux en précise les modalités partenariales de partage des frais artistiques à 50%, de déplacements, hébergements, droits d'auteurs, communication, charte de responsabilité sociétale des festivals...

Un contrat de cession tripartite entre la Ville de Bruges, le Festival des arts de Bordeaux et la compagnie, y détaille les conditions d'accueil de la représentation brugeaise : achat du spectacle, modalités d'accueil du lieu de représentation, défraiements,...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de coréalisation entre la Ville de Bruges et le Festival des arts de Bordeaux, et tous documents y afférents, y compris ses éventuels avenants.
- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** le contrat de cession tripartite entre la Ville de Bruges, le Festival des arts de Bordeaux et la compagnie Le Jardin des Délices, et tous documents y afférents, y compris ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

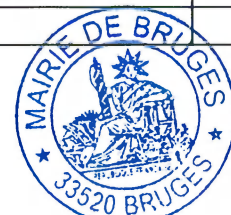
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N°2023.05.20: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET VYV SERVICES

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

La grille tarifaire culturelle, votée en conseil municipal du 22 juin 2023 (délibération 2024.04.08) et applicable sur la saison culturelle 2023-24, prévoit un accès au tarif réduit dans le cadre de relations partenariales.

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), via VYV Services, a mis en œuvre un programme de soutien au pouvoir d'achat donnant droit à des tarifs préférentiels consentis par les sociétés partenaires de cette opération, à disposition des adhérents ou clients et leurs ayants droit ainsi que des salariés de/des sociétés ayant adhéré au programme.

Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture et de développement des publics, les adhérents de la MGEN sont autant de publics potentiels dans le cadre de sorties culturelles, préparation aux séances scolaires et de prescripteurs potentiels envers les familles brugeaises.

La présente Convention a pour objet de définir les relations entre les Parties et les modalités de mise en œuvre de leurs actions réciproques et communes, dans le but de promouvoir leur image et faciliter l'accès aux offres du Partenaire par les Ayants droit dans le cadre du Programme.

La convention est conclue à titre gratuit, et prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023. Elle est ensuite tacitement reconduite chaque année pour une période d'un an, sans pouvoir excéder 3 années

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat entre la VYV Services et la ville de Bruges, y compris ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA
Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

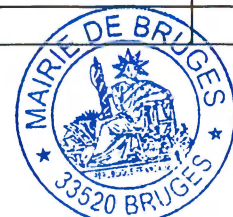
à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





DÉLIBÉRATION N°2023.05.21 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) DE LA GIRONDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EPS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric CLERMONT

La Ville de Bruges s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans le développement de l'éducation physique et sportive auprès des écoles du 1^{er} degré.

Convaincue des leviers permis par la pratique sportive, la Ville met à disposition des enseignants de ses écoles des infrastructures et agents municipaux éducateurs sportifs.

Ces derniers élaborent, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante, les séances répondant aux objectifs pédagogiques visés par les enseignants. Ces séances visent, par la découverte d'une pluralité de disciplines sportives, à atteindre des objectifs communs et partagés par la Ville et les acteurs de l'éducation :

- Sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive sur la santé,
- Développement corporel favorisant l'autonomie et l'émancipation de l'enfant tant sur le plan psychologique que social,
- Transmission des valeurs de respect et de reconnaissance de l'autre,
- Mise en place de conditions de solidarité et d'entraide.

L'activité physique est ainsi entendue comme un vecteur d'apprentissage aux fondements de la citoyenneté.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des programmations d'Éducation Physique et Sportive (EPS) assurées par les écoles. Elles font par conséquent l'objet d'un partenariat entre la collectivité et les écoles. Afin de préciser encore davantage les modalités de mise en œuvre, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN de la Gironde) propose à la Ville de Bruges la signature d'une convention.

Celle-ci permet de préciser les conditions de partenariat entre la Ville et l'école pour la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive, par la mise à disposition d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) dans le cadre de l'aide à l'enseignement pour les écoles du 1^{er} degré.

Cette convention peut faire l'objet d'une tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder une durée de trois années scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat se rapportant à cette action et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230926-DEL-2023-05-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2023

Publication : 05/10/2023

Ville de Bruges

Conseil Municipal
26 septembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

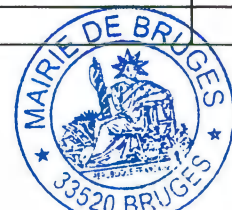
**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

*Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

*Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance.***

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X



DÉLIBÉRATION N°2023.05.22 : BRUGES ATHLON 2023

Rapporteur : Monsieur Frédéric CLERMONT

La Ville de Bruges organise depuis 2006, le Bruges athlon. Cet événement inscrit dans la programmation des animations de Noël, propose un duathlon accessible à tous les publics.

Les objectifs de cette manifestation, qui se déroulera les 15 et 16 décembre 2023, sont les suivants :

1. Proposer une animation ludique et sportive au cœur de la ville
2. Proposer une animation intergénérationnelle
3. Contribuer au soutien d'une association de la métropole à vocation caritative

Plusieurs courses en fonction des catégories d'âge et du niveau sont proposées sur deux demi-journées :

- **Vendredi 15 décembre** : animation gratuite en direction des scolaires, des policiers nationaux et agents municipaux et séniors
- **Samedi 16 décembre matin** : animation payante en direction des catégories suivantes :
 - Catégorie A : Vétérans + 50 ans
 - Catégorie B : Adultes
 - Catégorie C : Juniors (de 10 à 17 ans)
 - Catégorie D : Mixtes adultes
 - Catégorie E : Petits Lutins de Noël (5-9 ans)
 - Catégorie F : Découverte (adulte + un mineur de +de 10 ans)

Chaque année, les frais d'inscriptions font l'objet d'un don à une association caritative œuvrant sur le territoire et/ou au profit des brugeais.

La Ville de Bruges souhaite renouveler en 2023 l'organisation de ce temps fort qu'est le Bruges Athlon. Pour cette édition, l'association « **Les Restaurants du cœur – centre d'activité de Bruges** » est proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des financements pour cette manifestation, et à signer tous documents y afférents.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions (de partenariat et de prestations) se rapportant à cette manifestation et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et tous documents se rapportant aux modalités d'inscription, y compris les avenants éventuels,

- **FIXE** les tarifs suivants :
 - o Frais de participation Bruges Athlon le samedi 16 décembre : 4 € par équipe de deux personnes
- **AUTORISE** Madame le maire à procéder au versement du don à l'association « Les Restaurants du cœur – centre d'activité de Bruges » à l'issue de la manifestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,




Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

**Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X





Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230926-DEL-2023-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2023

Publication : 05/10/2023

Ville de Bruges

Conseil Municipal
26 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023.05.23 : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Rapporteur : Madame Valérie QUESADA

La Ville de Bruges, dans le cadre de ses politiques publiques des champs de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative, partage des valeurs communes avec le projet associatif de l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges (MJC). L'épanouissement des personnes et la place du citoyen au sein d'une société inclusive, solidaire et durable, sont des engagements venant irriguer les choix stratégiques, les projets et les actions de la Ville comme de la MJC.

Elles partagent également des engagements tels que :

- Favoriser les initiatives de développement culturel et l'accès de tous, en particulier des jeunes, à une participation active à la vie de la cité,
- Lutter contre les exclusions et les discriminations sous toutes leurs formes,
- Recréer les solidarités indispensables pour permettre à tous d'être des citoyens à part entière, dans un environnement social plus juste,
- Privilégier les actions éducatives et sociales à l'intention de l'enfance et de la jeunesse avec un souci permanent de prévention, d'insertion, d'accompagnement et de formation.

En outre, la Ville apporte une attention toute particulière à établir des partenariats étroits et fructueux avec les différents acteurs de la jeunesse, de la culture et de la vie associative du territoire. Elle s'engage dans ce cadre au soutien des acteurs associatifs investis dans les champs sociaux, éducatifs et culturels. La Ville reconnaît par conséquent la place importante qu'y occupe la MJC.

Aussi la Ville de Bruges souhaite-t-elle affirmer, par le renouvellement d'une convention de partenariat cadre, sa volonté de renforcer son soutien et ses liens avec la MJC.

Cette convention a pour objectif de formaliser les objectifs poursuivis ainsi que les principales modalités de leur mise en œuvre. L'objectif est également de définir les cadres d'intervention de chacun, les moyens de coordination et les outils d'évaluation des outils mis en œuvre.

La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour un délai de trois ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

32 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)

- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture et tous documents y afférents, y compris ses avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 septembre 2023

Mardi 26 septembre de l'an deux mille vingt trois

à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Brigitte TERRAZA, Maire**

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle LARCHÉ	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI		Pierre CHAMOULEAU	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Emmanuelle LAMARQUE	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHASTANG	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Frédéric GIRO	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET			X

